

L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG) est l'accord le plus ambitieux et préoccupant jamais négocié par le Canada. Ses visées vont plus loin que l'ALÉNA, modèle phare de la libéralisation, de la privatisation et de la déréglementation. Pour une première fois, nos élites économiques et politiques veulent soumettre des domaines de juridiction provinciale à la logique du « libre-marché » et des investissements étrangers. Des piliers de notre société sont attaqués.

La menace pèse notamment sur nos services publics tels l'éducation, la culture, l'énergie hydroélectrique et alternative, les télécommunications, l'approvisionnement en eau, ainsi que sur les marchés publics qui y sont associés. L'AÉCG restreindrait notre capacité à protéger l'environnement et à mettre en œuvre des politiques d'emploi et de développement local. Nos politiques publiques en matière d'équité et de répartition de la richesse, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels de la population québécoise sont aussi en cause.

L'enjeu est crucial car la capacité de légiférer dans plusieurs domaines est en danger. Il faut à tout prix briser le déficit démocratique qui entoure la politique libre-échangiste de nos gouvernements et soumettre celle-ci au débat public.

POURQUOI L'AÉCG EST-IL UN PROJET D'ACCORD COMMERCIAL PRÉOCCUPANT ?

- * Parce qu'il se négocie avec la première puissance commerciale au monde.
- * Parce qu'il couvre les marchés publics et de nombreux services publics.
- * Parce que des domaines cruciaux tels l'environnement, l'investissement, l'agriculture, les droits de propriété intellectuelle, la mobilité de la main-d'œuvre, la culture, l'origine géographique des produits, sont en jeu.
- * Parce que, pour la première fois, les secteurs sous juridiction provinciale sont sur la table.
- * Parce que le Canada se trouve en position de faiblesse face à un géant économique et politique.

POURQUOI UN TEL ACCORD ALORS QUE LES RELATIONS COMMERCIALES SONT TRÈS BONNES ET EN PROGRESSION ?

- * Pour faciliter les opérations des compagnies multinationales.
- * Pour pouvoir déréglementer davantage.
- * Par choix idéologique, le libre-échange étant vu comme bon pour l'une et l'autre partie.

Pourtant, ces raisons sont très discutables:

- * Les multinationales sont déjà puissantes au point tel que certaines sont devenues « trop grosses pour mourir » (secteur financier).
- * La déréglementation est la principale cause de la crise économique des dernières années.
- * Aucun bilan ne prouve l'efficacité du libre-échange.

Soumettre le bien commun à la logique du marché ?
AU NOM DE QUI ?

QUI EST NOTRE PARTENAIRE EUROPÉEN ?

- * L'Union européenne est fondée sur le principe de la concurrence libre et non faussée.
- * Les monopoles d'État ne sont pas acceptés et les services publics fournis sur une base commerciale doivent être privatisés.
- * Un grand nombre de services publics ont d'ailleurs été privatisés.
- * Les plans d'austérité des pays européens viennent de réduire encore plus le rôle de l'État.

POURQUOI S'INQUIÉTER DE L'AÉCG ?

1. L'AÉCG est négocié en secret. À l'exception du milieu des affaires, la société civile n'est ni informée, ni consultée.
2. Une disposition de « protection des investissements », calquée sur le modèle du chapitre 11 de l'ALÉNA, permettrait à une entreprise de poursuivre les États si une réglementation la privait de profits anticipés.
3. L'AÉCG ouvrirait les marchés publics au plus bas soumissionnaire canadien ou européen, ce qui ne permettrait plus de choisir des entreprises qui contribuent au développement local, ni d'assurer la protection de l'environnement et l'offre d'emplois de qualité.
4. L'AÉCG favoriserait la privatisation de l'eau en ouvrant ce marché lucratif à des multinationales européennes, telle Veolia et Suez, alors même que plusieurs municipalités vont devoir aller en appel d'offres pour renouveler leurs infrastructures.
5. L'AÉCG serait dommageable pour l'environnement, lequel ne pourrait plus être un critère d'attribution de contrats publics, sans compter que la disposition sur l'investissement permettrait aux entreprises de contester nos lois environnementales.

6. L'AÉCG pourrait nous forcer à prolonger la période d'exclusivité des brevets de médicaments, ce qui retarderait la mise en marché de médicaments génériques et hausserait les coûts de notre système de santé.

7. L'AÉCG n'épargnerait pas le secteur de la santé: l'ouverture aux investisseurs européens des marchés de biens et services publics en santé, l'ouverture probable de l'assurance aux intérêts étrangers, une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et l'octroi possible de permis de pratiques aux Européens, permettraient aux multinationales européennes de s'implanter plus facilement ici, au Québec, afin de profiter d'un secteur lucratif de moins en moins public.

8. L'AÉCG menacerait notre souveraineté alimentaire: les agriculteurs ne pourraient plus conserver, réutiliser et vendre leurs semences et la protection des marchés pourrait être remise en question.

9. Les négociateurs n'ont toujours pas exclu la culture, malgré la convention sur la diversité culturelle ratifiée par le Canada et l'Union européenne, avec le risque de porter atteinte à la diversité culturelle alors qu'ironiquement les négociations se déroulent uniquement en anglais.

QUI NÉGOCIE ? COMMENT SE FONT LES NÉGOCIATIONS ?

- * Les négociateurs canadiens sont du ministère du Commerce international, le même qui a négocié à notre désavantage l'ALÉNA et l'entente Canada / États-Unis sur le Buy American Act.
- * Les provinces sont invitées aux négociations sur les sujets qui relèvent de leurs juridictions exclusives, mais c'est Ottawa qui décide à la table principale.
- * La Commission européenne, non élue et largement infiltrée par les lobbies des grandes entreprises, négocie au nom des Européens.
- * L'accord est négocié par liste négative: tous les domaines sont touchés, même les secteurs oubliés, sauf ceux qui sont inscrits dans la liste d'exclusion.

POURQUOI S'OPPOSER À L'AÉCG ?

- * Parce que cet accord est négocié sans consultations auprès de la société civile, pour le seul bénéfice des grandes entreprises.
- * Parce que nos gouvernements ne pourraient plus se servir des marchés publics pour favoriser le développement local.
- * Parce que l'accord réduirait l'accessibilité aux services publics et limiterait le droit de légiférer pour un environnement de qualité.
- * Parce que l'AÉCG, comme la plupart des autres accords commerciaux, serait très difficilement réversible.